

Renouveaulement de titre de séjour

Par ray69

Bonjour cher tous, je suis à la recherche de réponses;

mon titre de séjour étudiant actuel expire le 12 septembre 2025 et j'ai entamé une procédure de renouvellement de celui-ci en retard le 18 aout, pour avoir une prolongation jusqu'à expiration de mon certificat de scolarité, car j'ai terminé mes études;

j'ai vu que pour faire l'APS, il fallait le diplome/attestation de diplomation après jury; Le jury pour mon attestation siège d'après mon école le 12 septembre, date à laquelle mon titre de séjour expire également.

J'ai été contacté par une entreprise qui m'a demandé une autorisation provisoire de séjour pour débiter le 15 septembre au vu des délais impossibles pour un changement de statut;

Sauf que si j'attends la délivrance de mon attestation de diplomation je serai sans papiers; devrais je entamer déjà les procédures pour l'APS meme sans attestation? ou annuler ma demande de renouvellement étudiant?

Aidez moi s'il vous plait